

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 208  
14 juillet 2014**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-huitième (208<sup>e</sup>) séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue par conférence téléphonique à Drummondville (Québec), le lundi, 14 juillet 2014, à 19h, sous la présidence de M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

M. Alain CHAREST	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(A)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M. Bernard NAULT	(P)
M <sup>me</sup> Jeanne-Mance PAUL	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 06

ABSENCES : 01

TOTAL : 7

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M <sup>me</sup> Mélanie CARON	(A)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(A)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur adjoint – Service des ressources matérielles

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire. Madame la présidente confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (No 137) en date du 10 juillet 2014 et la convocation des commissaires à la même date, conformément aux articles 163, 164 et 165 de la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Agrandissement du complexe sportif à l'école Marie-Rivier – Octroi de contrat (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H00**
2. **AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE SPORTIF À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER – OCTROI DE CONTRAT**

#### **RÉSOLUTION CE : 1565/2014**

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme audite loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

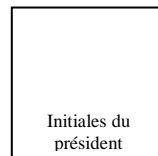
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M Alain Charest et appuyé par M. Bernard Nault

- d'octroyer le contrat pour les travaux d'agrandissement du complexe sportif à l'école Marie-Rivier, à l'entreprise Construction Gagné, au montant de 4 086 000.00\$ (avant taxes);
- d'autoriser la présidente ou le vice-président et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 14 juillet 2014 -



### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M<sup>me</sup> Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h15.

La directrice générale,

La présidente,

Christiane Desbiens

Isabelle Marquis

BG